

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

**Arrêté ministériel n. 2021-775 du 07/12/2021 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021 relatif à la liste des États ou territoires dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption présentent des carences stratégiques, visée à l'article 14-1 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009, modifiée**  
(Journal de Monaco du 17 décembre 2021).

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 , modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021** relatif à la liste des États ou territoires dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption présentent des carences stratégiques, visée à l'article 14-1 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 , modifiée ;

**Article 1er .-** (Voir l'article 1er de l' **arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021** ).

**Article 2 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.